

Séminaire académique pratiques inclusives dans le second degré du 11 janvier 2023

Atelier n°3 : Synthèse de l'atelier « Déploiement du LPI au service de l'accessibilité pédagogique en classe et de la continuité des parcours des élèves »

Animateurs : Jérôme Sentis, Laurent Scheithauer, Grégory Gautun

Rapporteur : Patrice Fondin

Participants : Christelle Fredon, Amaury Vincent, Laetitia Chardavoine, Céline Douteau, Magali Paille, Stéphane Bouet, Alain Gaufreteau, Eric Sanchez, Corinne Polès

Mise au même niveau d'information des participants (utilisateurs du LPI ou non)

Présentation succincte du LPI par Jérôme Sentis :

- Modalités de connexion Arena avec clé OTP, rubrique autre, LPI, générer un mot de passe (transmis par courriel) ;
- Lien vers Cap école inclusive, banque d'aménagements accessible aux enseignants
- Ouvrir un livret depuis la base élèves accessible depuis le LPI
- Créer un PPRE (à travers l'exemple PPRE remédiation en cours d'année) : renseigner les points d'appui, les points de difficulté, les compétences etc.
- Créer un PAP, avis du médecin, présentation du menu déroulant

Avantages du LPI en terme d'accessibilité pédagogique et de continuité de parcours

- Une banque d'aménagements pédagogiques (pouvant être mis en œuvre en première intention, sans attendre l'avis du médecin scolaire et la notification de la MDPH).
- Les livrets ouverts et les aménagements à mettre en œuvre sont accessibles à l'ensemble de l'équipe enseignante rattachée en amont au livret.
- Un PPRE formalisé pour l'ensemble des territoires (harmonisation des rubriques et numérisation du support), avec possibilité de l'ajuster au fil du temps
- Un suivi de l'élève tout au long de son parcours qui facilite les transitions école-collège et collège-lycée
 - Accès aux PPRE, PAP et document de mise en œuvre du PPS à partir de la base élèves
 - PPRE passerelle en transition 1D/2D admission 3^{ème} prépa métier, post 3^{ème}-
 - Possibilité dès l'admission en 3^{ème} prépa métier d'accéder à la rubrique « enseignements professionnels »

- Permet le télé-versement du PPS par les MDPH (après transmission GEVASCO 1ere demande par la famille)

Astuces des utilisateurs :

PPRE :

- Modifier les aménagements dans le PPRE pour l'ajuster et éviter de créer un nouveau PPRE, qui écrase l'ancien pour des raisons de RGPD.
- L'application ne générant pas de PPRE pour les lycéens (à faire remonter à la DGESCO), utiliser le bouton « modifier les aménagements » dans la rubrique « télécharger le livret » permet de générer un pdf comprenant les aménagements

Mise en œuvre du PPS :

- Cocher la case « l'élève dispose d'un PPS hors LPI », permet de mettre en œuvre le PPS sans avoir à saisir ou intégrer le GEVASCO ou le PPS dans l'application

PAP :

- Pour les élèves disposant d'un PAP visé par un médecin au cours de leur scolarité, l'avis médical de l'époque peut être télé-versé dans l'application

Plan d'actions pour renforcer le déploiement du LPI

Niveau académique & DSDEN

- Adresser un courrier institutionnel aux Chefs d'établissement et aux IEN CCPD avec le support d'appui à la connexion et le lien EDUSCOL d'accès aux didacticiels d'utilisation « métier »
- S'appuyer sur les réunions Eclaire, les réunions de bassin pour présenter le LPI
- S'appuyer à la rentrée 2023 sur les réunions des DASEN pour qu'ils portent le LPI dans les priorités 2023-2024
- Sensibiliser/former les inspecteurs du 2D à l'outil pédagogique qu'est le LPI, pour qu'ils puissent le porter.
- Prendre en compte le déploiement du LPI dans l'évaluation des établissements/dialogue de gestion, sans en faire un outil de pilotage quantitatif.

A l'initiative des Chefs d'établissement et des IEN CCPD.

- Faire du LPI l'outil de référence pédagogique et « ressource » à mettre en œuvre pour être en mesure de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves
 - Amener les équipes enseignantes au LPI par l'entrée « Cap école inclusive »,

accessible depuis le LPI

- Les faire réfléchir/ travailler sur les items « observer ; informer ; aménager-adapter ; accompagner l'orientation » pour les acculturer à la démarche inclusive et à l'accessibilité pédagogique.
 - Les faire entrer par les ressources disponibles dans le LPI (pour mobiliser les moins convaincus)
- Faire du LPI un outil de continuité de parcours
- Transition 1D/2D
 - Admission 3^{ème} prépa métier
 - Orientation post 3^{ème}, transition vers la voie professionnelle, vers le lycée

Des modalités de déploiement différentes selon les publics à cibler

- Directeurs d'école avec appui des IEN en réunion des directeurs dans chaque circonscription
- Chef d'établissements, notamment par des webinaires dédiés sur les outils de personnalisation de parcours et leur mise en œuvre dans le LPI
- Enseignants via pilotage école/établissement et des inspecteurs 1D/2D
 - Conseils pédagogiques spécifiques
 - Conseils des maitres de cycle,
- Réunir les coordonnateurs ULIS, pour les acculturer au LPI et les mobiliser comme ambassadeurs du LPI auprès des professeurs principaux et des enseignants des classes de référence, notamment en matière de mise en œuvre du PPS sous LPI.
- S'appuyer également sur les personnels (ERSEH, PSY EN, etc.) lorsqu'ils auront accès au LPI.